VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CETTE BATISSE DOUBLE EN BRIQUES A UN ETAGE,

Nos 731 et 733 RUE ST PHILIPPE.

Entre les rues Royale et Bourbon, ayant de bons locataires à $30.00 par mois. Entourée par des lignes de chars et à approximation Marché Français. Ecoles Publiques et Privées etc.

A l'Encan, JEUDI, le 28 Décembre 1911, à Midi.

Pour effectuer un partage entre les héritiers de la défunte Mme MARIE A. BINI Veuve de FILIPPO LIUZZA

No 97 239—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union JEUDI le 28 décembre 1911 à midi en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 novembre 1911 et signé en Cour ouverte le 23 novembre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée; la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe Royale, Bourbon et Ursulines mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur quatre-vingt trente pieds plus ou moins borné sur un côté par la propriété de Antoine Dicuo, ou ses ayants étant la même propriété appartenant à Filippo Luizza et son épouse Marie Antonette Bini suivant acte de vente passé pardevant Philippe J. Patorno notaire le 4 avril 1909, enregistré en le Bureau des transferts sous le No 317 folio 311.

Conditions—Un tiers ou plus comptant du prix d'achat, la balance s'il y en a en un et deux ans représentée par billets de l'acquéreur et garantie par hypothèque et lien de vendeur et par le pacte de non aliénation, intérêt au taux de huit pour cent par an depuis jusqu'à paiement, la police d'assurance devant être remise portant la clause qu'en perte s'il y a doit être payée au porteur des billets hypothécaires. L'acquéreur devant payer pour tout certificat et les taxes d'Etat de 1911 et toutes les autres charges inhérentes de mutation, frais de vente aux frais de l'acquéreur pardevant U. Marinoni Jr. notaire, et payer en à compte de 10 0/0 (ne portant pas intérêt) chez

LOUIS C. SPEAR Encanteur.
347 rue Carondelet

26 nov—22—déc 3 10 17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE Mme PETER McGOVERN.
COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS DIVISION D. No 98 509.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 98 509 dans l'affaire intitulée Succession de Mme Peter McGovern ledit ordre daté et signé du 20 novembre 1911, et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 décembre 1911 la propriété décrite dans l'inventaire à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Annonciades, Ch. ppewa et Washington, ledit lot désigné par le numéro 14 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, sous la date du 16 avril 1910 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville, et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles ensemble les améliorations consistant en No 716 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur le crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912 l'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Edward B. Ellis, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato
REAL ESTATE

Encanteur 910 rue Gravier.

Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98 655—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de Christina A. Hutton, Veuve de James H. Breen.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire intitulée Succession de Christina A. Hutton, veuve de James H. Breen, Dossier No 98 655, leoit ordre daté et signé du 27 novembre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique JEUDI, le 11 janvier 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété foncière, ci-après décrite, d'après l'inventaire.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, dans l'îlet 516, borné par les rues Lafayette, Prytania, Galvez et Johnson (vieux numéros de lots 4) connu comme lot 8, formant l'encoignure Lafayette et Galvez et mesurant trente deux pieds, sept pouces et cinq lignes [32' 7" 5'''] de face à la rue Lafayette sur soixante-huit pieds un pouce et deux lignes [68' 1" 2'''] en profondeur et façade à la rue Galvez, et soixante neuf pieds onze pouces et cinq lignes [69' 11" 5'''] le séparant du lot No 7. Les améliorations consistent d'un cottage en bois, contenant environ quatre chambres et portant le numéro municipal 2132 rue Lafayette, coin Galvez, une bonne location pour buvette et épicerie.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, numéros dix et vingt (maintenant 14 et 20), dans l'îlet No 519 (vieux numéro 44), borné par les rues Galvez, Johnson, Gravier et Commune. Le lot 10 (maintenant 14) mesurant trente pieds onze pouces [30' 11"] de face à la rue Galvez sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'''] de profondeur entre lignes parallèles le lot 20 (maintenant 26) mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Johnson, sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'''] de profondeur entre lignes parallèles, après un arpentage daté du 2 décembre 1911 par Walter J. Serhers, voyer. Les améliorations sur le lot 14, consistent d'un cottage double, ayant quatre chambres de chaque côté, et portant les Nos municipaux 432-34 rue Sud Galvez. Les améliorations sur le lot No 26 consistant d'un cottage simple ayant quatre chambres, portant le numéro municipal 435, rue Sud Johnson.

4. Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Johnson et Galvez mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes [32' 7" 3'''] de face à la rue Lafayette sur trente deux pieds neuf pouces et cinq lignes [32' 9" 5'''] dans le fond, sur une profondeur de soixante-neuf pieds onze pouces et cinq lignes [69' 11" 5'''] sur la ligne du lot No 8, et soixante-et-onze pieds dix pouces [71' 10"] sur la ligne du lot No 6.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois contenant quatre chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 2127 29 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, frais de tous certificats et les frais des actes de vente, pardevant Edward Rightor, notaire. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (ne portant pas intérêt et pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato
REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

Eugène McGivney, avocat pour l'exécuteur.

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DU REV. THOMAS COLUMBUS.

No 97 417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 26 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juge de la susdite Cour Division D daté du 23 novembre 1911 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un intérêt indivis de deux îlets dans et à cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville et connues comme les Nos 10 et 11 de l'îlet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D. Hémécourt et Bandin, ledit îlet mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 11 lignes de face à la rue Cortez sur 100 pieds de profondeur étant aussi désignés par les Nos 531-533 rue S. Cortez.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet 736, connus comme lots 6 et 7, borné par les rues Cortez, Scott, D. Hémécourt et Bandin, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 11 lignes de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et désignés par les Nos 519-521 et 523 rue S. Cortez.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 712 borné par les rues Télémachus, Genois, Bagdad et Barks, désigné comme lot 10 et mesurant 34 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Télémachus sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces 4 lignes entre lignes parallèles les améliorations étant désignées par les Nos 418 et 420 rue Télémachus.

4. Un lot d'effets mobiliers, meubles etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, 1/3 ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an et à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas où le billet ne serait pas payé à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire aux frais des acquéreurs.

25nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrain de Choix pour Bâtir sur l'avenue Louisiana entre les rues Magnolia et Sud Robertson, borné par la rue Delachaise.

Succession de Frank O'Rourke

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E No 97 969.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau sous rue Perdido, JEUDI le 4 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier en cette ville en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 21 novembre 1911 signé par l'Hon. Fred D. King juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec toutes ses améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana les rues Magnolia, Sud Robertson et Delachaise, désigné comme lot No 2 de l'îlet No 630, sur un plan de L. H. Pilié, voyer déposé en l'étude de N. de face à l'avenue Louisiana cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Francis O'Rourke de Chas T. Fletcher, le 29 octobre 1904, par acte pardevant James Simeon, notaire, enregistré dans le livre des transferts 202 folio 118.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, ledit crédit devant être représenté par un billet de l'acquéreur, avec huit pour cent d'intérêt par an garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et les frais de tous certificats nécessaires pour le transfert des titres, lequel sera par acte pardevant A. J. Peters, notaire

LOUIS HUFFT, Encanteur de Propriétés Foncières, 808 rue Perdido.

Louis Henry Burns, avocat pour l'administratrice

3 déc—3 10 17 24 31—janv 4

Jacobs-Gleason, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Cottages Simples, Nos 2015 et 2019 rue Royale, Mme Louise Schilling, veuve de Charles Gieber et als, vs Mme Edith Deneve, épouse de Eugène Ravain—No 98,726, Cour Civile de District, JEUDI le 11 janvier 1912, à midi, à la Bourse d'Encan de la N. O., 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge la Cour Civile de District Division D le 8 décembre et adressé à J. L. Jacobs, encanteur, bureau No 303 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 20 janvier 1882 et annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882 d'après lequel plan ledit lot est dans l'îlet borné par les rues Royale (autrefois Cascalvo), Française, Union et Dauphine (autrefois Grands Hommes), et mesurant 20 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale 20 pieds 9 pouces 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 112 pieds 6 pouces portant le No municipal 2015 rue Royale.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, sur un plan par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 20 janvier 1882 annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel ledit lot mesure 22 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le numéro municipal 2019 rue Royale, étant la même propriété acquise par Mme Louise Gieber et al. par jugement rendu en la succession de Mme Wilhelmina Flood et de Fred E. Bertenière, consolidé Nos 97,724 et 98,580 de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Conditions Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Boatner, notaire, et déposer 10 pour cent sur adjudication avec

JACOBS-GLEASON INC.
B. L. JACOBS, Encanteur.
322 rue Carondelet.

A. M. Buchmann, avocat pour la demanderesse.

Jos. F. Walter avocat pour la défenderesse.

10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Félix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,990—Division D—Attendu que Philomène Ribe, veuve de Félix T. Pollet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Félix T. Pollet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier—W. J. Waguespack, avocat.

16 déc—16 20 24

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lionel M. Ricau.

VENTE EN PARTAGE.

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 6[illegible]—Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et als

LA COMMERCIAL COTTON PRESS connue comme "YARD No 1", îlet entier, rues St-Thomas, Chippewa, Market et Richard, en incluant Machines, Chaudières, Machines, Outils et Presses.

Aussi—"YARD No 2", vis-à-vis, comprenant 30 terrains avec bâtisses et améliorations dans l'îlet des rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard. Splendide site pour manufactures avec privilège de voie de garage sur la rue Richard.

A l'Encan, MARDI, le 16 Janvier 1912, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 3 juillet 1911 par l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et al, dossier No 97 808 et à moi adressé je procéderai de vendre à l'enchère publique MARDI le 16 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premier—Un certain îlet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, chaudières, outils, appareils et compresseurs, y appartenant et toutes les dépendances qui y appartiennent, connus comme la Commercial Cotton Press, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard, laquelle portion de propriété est bornée de trente lots désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, BB, CC et DD, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 25 mars 1896 signé par Frank H. Wadell, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1er avril 1896, enregistré trois cent vingt pieds de face à la rue Chippewa trois cent quatre-vingt trois pieds six pouces de face à la rue Market et trois cent dix neuf pieds neuf pouces de face à la rue St-Thomas. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques couvrant l'îlet entier et connue comme la Commercial Cotton Press.

Deuxième—Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, connue comme la Commercial Yard Numéro Deux, située dans le même Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Quatre vingt deux borné par les rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard, laquelle portion de propriété est bornée de trente lots désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, BB, CC et DD, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 25 mars 1896 signé par Frank H. Waddell, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1er avril 1896, enregistré dans le livre des transferts 161 folio 359 du registre, laquelle ladite portion de terre commence vers l'encoignure des rues St-Thomas et Richard et mesurant de trois cent dix neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Richard de trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue Religieuse, de trente quatre vingt douze pieds de face à la rue Orange de la sur une ligne s'étendant vers la rue Richard et parallèle à la rue St Thomas sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas quatre vingt-treize pieds trois pouces, de là sur une ligne s'étendant à la rue St-Thomas sur une ligne parallèle à la rue Orange cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de là deux cent vingt-trois pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St Thomas au point du commencement.

Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques substantielle, connue comme Yard numéro deux dans l'îlet des rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en un, deux et trois ans [illegible] l'acquéreur la portion de crédit [illegible] devant être représentée par billets de l'acquéreur portant intérêt à six pour cent par an [illegible] de hypothèque jusqu'au paiement et garantie par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété [illegible] les taxes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être passé par devant John C. Davey, Jr. notaire aux frais des acquéreurs, qui aussi seront requis de payer au dessus et en plus du prix d'achat, les frais de tout certificat. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur sur la vente.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,

Dirk Espinosa, Hall & Davey, avocats pour les demanderesses.

Hall, Montgomery & Lemann, Fred C. Marx, Richardson & Souer, John F. Louis, F. S. Weis et Ivy G. Kittredge avocats pour les défendeurs.

15 déc—15 17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Kaikers veuve de Frederick Shonkas, vs Mme D. C. Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 49,885—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 22 décembre 1911 à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un ameublement de salon de cinq pièces, un Davenport, six tables, sept chaises, un buffet, cinq lavabos, quatre toilettes, une garde robe en bois, une garde robe avec porte en verre, un fourneau à gaz, trois lits en fer, matelas et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Caffery Quintero, Gidière & Brumby, avocats pour la demanderesse.

12 déc—12 17 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jacob Daniels et Maria M. H. Daniels

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 98 999—Division A—Attendu que Mary Motley, femme seule a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Jacob Daniels et Maria M. H. Daniels, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition, et fournies la description et l'évaluation approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour THOMAS CORNELL, Greffier—Chester M. Schneidau, Gage Baldwin & Crabites, avocats 21 déc—1 1

Succession de Ida M. Schulz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 95 434—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CORNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, H. W. Robinson, avocats

21 déc—21 [illegible]

Succession de John J. Hayde.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,040—Division C—Attendu que Mme Marie Adèle Hayde, veuve de Florian Octave Cernay, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. Hayde, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, avocat.

20 déc—20 24 29

Succession de Mme Mary Valentine Venzie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 92 909—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par le Dr H. A. Venzie, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier—J. Zach Spearing, avocat. 13 déc—13 17 22

Succession de Edward Fulton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98 979—Division A—Attendu que Charles M. Fulton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Fulton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier—J. D. Rouse, avocat.

15 déc—15 19 24

Succession de Chas. L. Gallen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,263—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CORNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

14 déc—14 18 22

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 112. Nouvelle Orléans La.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

'The Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD *Baby 61 months of age. Fed from birth on the Allenburys' Foods*

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1.	NOURRITURE No 2.	NOURRITURE No 3.
De la naissance à 3 mois	*De 3 à 6 mois*	*De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles H. Crowley

No 96 603—Cour Civile de District—Division B

Un lot de Diamants de valeur, Bijouterie et Meubles; aussi 6 Mulets et 2 Chevaux.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd, Léonard L. Stern encanteur il sera vendu à l'enchère publique le MERCREDI 20 décembre 1911 à 11 heures a. m. à la Bourse d'Encan de Stern Co Nos 629-31 rue Commune, en vertu d'un ordre signé du 11 novembre 1911 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets ci-après décrits à savoir

Un lot de meubles consistant de chaises, tables, pupitre, lingerie, etc. Un lot de diamants et bijouterie, consistant de bague d'oreilles, broches, bagues, boutons de manchettes, boutons de chemises, bracelets, chaînes de montre etc., aussi 2 chevaux et 6 mulets.

Conditions—Comptant

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.
Encanteurs.

Olivier S. Livaudais, avocat

7 déc—7 10 17 20

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,655—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de Christina A. Hutton, Veuve de James H. Breen.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire intitulée Succession de Christina A. Hutton, veuve de James H. Breen, Dossier No 98 655, leoit ordre daté et signé du 27 novembre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique JEUDI, le 11 janvier 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété foncière, ci-après décrite, d'après l'inventaire.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, dans l'îlet 516, borné par les rues Lafayette, Poydras, Galvez et Johnson (vieux numéros de lots 4) connu comme lot 8, formant l'encoignure Lafayette et Galvez et mesurant trente deux pieds, sept pouces et cinq lignes [32' 7" 5'''] de face à la rue Lafayette sur soixante-huit pieds un pouce et deux lignes [68' 1" 2'''] en profondeur et façade à la rue Galvez, et soixante neuf pieds onze pouces et cinq lignes [69' 11" 5'''] le séparant du lot No 7. Les améliorations consistant d'un cottage en bois, contenant environ quatre chambres et portant le numéro municipal 2132 rue Lafayette, coin Galvez, une bonne location pour buvette et épicerie.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, numéros dix et vingt (maintenant 14 et 20), dans l'îlet No 519 (vieux numéro 44), borné par les rues Galvez, Johnson, Gravier et Commune. Le lot 10 (maintenant 14) mesurant trente pieds onze pouces [30' 11"] de face à la rue Galvez sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'''] de profondeur entre lignes parallèles, après un arpentage daté du 2 décembre 1911 par Walter J. Serhers, voyer. Les améliorations sur le lot 14, consistent d'un cottage double, ayant quatre chambres de chaque côté, et portant les Nos municipaux 432-34 rue Sud Galvez. Les améliorations sur le lot No 26 consistant d'un cottage simple ayant quatre chambres, portant le numéro municipal 435, rue Sud Johnson.

4. Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Johnson et Galvez mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes [32' 7" 3'''] de face à la rue Lafayette sur trente deux pieds neuf pouces et cinq lignes [32' 9" 5'''] dans le fond, sur une profondeur de soixante-neuf pieds onze pouces et cinq lignes [69' 11" 5'''] sur la ligne du lot No 8, et soixante-et-onze pieds dix pouces [71' 10"] sur la ligne du lot No 6.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois contenant quatre chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 2127 29 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, frais de tous certificats et les frais des actes de vente, pardevant Edward Rightor, notaire. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (ne portant pas intérêt et pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato
REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

Eugène McGivney, avocat pour l'exécuteur.

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorothea Jace et Joséphine Baptiste vs Abraham Jace.

No 90,578—Cour Civile de District, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Quatre terrains de Valeur

Rue Spruce, encoignure Fern, borné par les rues Burdette et Panola, chacun 30x120 (rue pavée) deux lots de l'avenue Carrollton.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 4 janvier 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement signé le 14 juin 1910 signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 290 borné par les rues Spruce, Fern, Panola et Burdette lesdits lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Spruce sur une profondeur de soixante vingt pieds entre lignes parallèles le lot lettre A formant l'encoignure des rues Spruce et Fern.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Joe Leitzenschlaeger, notaire, aux frais des acquéreurs, dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd
Encanteurs.

B. K. Forman, avocat.

3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
UN JOLI COTTAGE SIMPLE
2033 rue Fern.
Entre les rues Panola et Spruce.

Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de James L. Brecke.

No 98,270—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 r